

# REGLEMENT

A.S.A. Poitou – Section Véhicules Historiques  
Mairie de Chasseneuil du Poitou – Rue du 11 Novembre 86360 Chasseneuil du Poitou  
[www.rallyedelavienne.com](http://www.rallyedelavienne.com)  
Identifiant Siren : 793 407 032

## Article 1 - Organisation :

L'ASA Poitou – Section Véhicules Historiques et l'Ecurie Chatellerault Poitou organisent le samedi 03 octobre 2026 le 14<sup>ème</sup> Rallye Historique du Poitou. Toute l'équipe d'organisation est heureuse de vous accueillir pour cette 14<sup>ème</sup> édition qui vous fera découvrir au hasard des épreuves sportives de navigation régulée, l'histoire, le patrimoine et la culture de notre région.

### Contacts :

Pascal Laubier tel 06 17 16 66 56 [pascal.laubier@gmail.com](mailto:pascal.laubier@gmail.com)

Dominique Pois tel 06 20 56 14 10 [dbpois@gmail.com](mailto:dbpois@gmail.com)

Site internet : <https://www.rallyedelavienne.com>

## Article 2 – Programme :

Parution du règlement : 07 Juillet 2026

Ouverture des engagements : 07 Juillet 2026

Clôture des engagements : Samedi 19 septembre 2026

Samedi 03 octobre 2026 : *place de l'hôtel de ville, commune de Pleumartin, 86450*

### *Programme :*

- |                   |   |
|-------------------|---|
| 10h00 – 11h30     | - Accueil des participants, vérifications techniques et administratives |
| 11h45 – 12h30     | - Repas à Pleumartin (salle Polyvalente)                                |
| 12h30 – 12h45     | - Briefing concurrents (salle Polyvalente)                              |
| 13h00 – 16h00     | - 1 <sup>ère</sup> étape de 75 km env.                                  |
| 16h00 – 16h30     | - Pause à Pleumartin  |
| 16h30 – 18h30     | - 2 <sup>ème</sup> étape de 60 km env.                                  |
| 18h30 – 19h00     | - Pause à Pleumartin  |
| 19h00 – 20h00     | - 3 <sup>ème</sup> étape de 30 km env.                                  |
| A partir de 20h00 | - Arrivée des concurrents à Pleumartin                                  |
| A partir de 21h00 | - Repas chaud salle polyvalente de Pleumartin avec remise des prix.     |

# REGLEMENT

## Article 3 - Voitures admissibles :

Les voitures dont la date de première mise en circulation se situe **avant le 01 janvier 1996** (date portée sur le certificat d'immatriculation) et les répliques, véhicules d'exception et ceux (même récents) représentatifs du patrimoine automobile, **à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1996**, ayant obtenu la validation par l'organisateur.

Ces véhicules devront être conformes à la législation routière en vigueur (carte grise, contrôle technique, attestation d'assurances, triangle de signalisation, 2 gilets fluorescents jaunes)

La présence d'un extincteur est recommandée selon les Règles Techniques de Sécurité en vigueur. Il doit être fixé à la voiture et en cours de validité.

Ceintures de Sécurité obligatoires (si le véhicule est muni d'origine des points d'ancrage correspondants).

Le nombre total de véhicules **est limité à 49**. L'enregistrement des engagements se fera selon l'ordre d'arrivée. La clôture des inscriptions interviendra lorsque le nombre de véhicules maxi sera atteint et au plus tard le 19 septembre 2026. Les équipages supplémentaires seront placés sur liste d'attente avec priorité aux véhicules historiques.

## Article 4 – Equipements et accessoires autorisés :

Partant du principe qu'il ne faut pas interdire ce que l'on ne peut pas contrôler !

Tous les types d'odomètres, "Tripmaster", électroniques ou mécaniques sont autorisés.

Tous les appareils de mesures et calculs de moyenne et/ou distances électroniques sont autorisés à bord des véhicules engagés.

## Article 5 – Equipages admissibles :

Tout équipage doit être composé d'un pilote détenteur d'un permis de conduire valide (**à justifier lors des vérifications**) et d'un navigateur.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement sans avoir à justifier leur décision. Les droits d'engagement seront retournés au candidat non admis.

Vous pourrez choisir entre **2 catégories** :

- Débutant
- Expert.

## Article 6 – Déroulement de l'épreuve :

Le Rallye Historique du Poitou est constitué d'épreuves de navigation régulées (fléchés-métrés, non métrés, allemand, binaire, commode, etc., cartographies diverses) pour effectuer un parcours imposé dans un temps imparti.

Pour la catégorie **Débutant**, les épreuves de navigation sont simplifiées et didactiques. Notre objectif est d'essayer de faire preuve de pédagogie pour donner les bases nécessaires sur les nombreux systèmes de navigation utilisés et permettre aux équipages de changer de catégorie l'année suivante.

Pour la catégorie **Expert**, le niveau de difficultés des épreuves de navigation augmente, l'organisateur se réservant la liberté de laisser libre court à son imagination...

# REGLEMENT

Les départs se feront de minute en minute dans l'ordre croissant des numéros attribués par l'organisateur. Au départ de chaque étape et dans les 2 minutes qui précède son départ, l'équipage recevra les documents nécessaires et son carnet de bord.

## Précision sur la cartographie :

Les étapes de navigation sur cartes muettes se feront à l'aide de tracés fournis sur papier ou sur calque à reporter sur des cartes fournies par l'organisateur. Le papier calque n'est pas fourni par l'organisateur.


## **En cas d'abandon :**

Si un équipage interrompt le rallye lors d'une étape pour quelque cause que ce soit, il pourra néanmoins être admis au départ à partir de l'étape suivante, même avec un autre véhicule. En revanche, les pénalités requises seront appliquées.

**Il a l'obligation de prévenir la direction de l'épreuve par tous les moyens dont il dispose.**

## **Article 7 – Contrôle de passage :**

En différents points du parcours les organisateurs disposeront sur le côté **droit** de la route des contrôles qui seront :

- **de Passage (CP)** : panneaux portant des lettres ou des chiffres que l'équipage devra relever au stylo à bille sur son carnet de bord dans l'ordre chronologique indiqué. Chaque rature sur le carnet sera comptabilisée comme un CP manquant.
- **de Passage Humain (CPH)** : l'équipage devra s'arrêter à hauteur de celui-ci pour faire viser son carnet de bord. Ils seront précédés d'un drapeau jaune.
- **Contrôle Horaire (CH)** : l'équipage devra s'arrêter à hauteur de celui-ci pour faire viser son carnet de bord. Ils seront précédés d'un **panneau jaune**. 
- **CH de départ** : l'équipage reçoit son carnet de bord et les documents nécessaires, il ne pourra partir qu'au signal du contrôleur.
- **CH d'arrivée** : l'équipage doit obligatoirement s'arrêter à son heure idéale de pointage. Le délai maximum autorisé avant pénalité forfaitaire (cf tableau des pénalités) sera de +30' au-delà de l'heure idéale de pointage.

*(Nous encourageons les équipages à respecter ce délai pour ne pas mettre en difficulté le timing du rallye, en cas de jardinage important une carte générale permettra de trouver facilement le CH suivant).*

La remise des carnets de bord se fera au CH d'arrivée sauf invitation contraire de l'organisation.

Le pointage en avance à chaque fin d'étape est autorisé dans la limite de 15 minutes.

Au-delà de 15 minutes d'avance, une pénalité de 50 points sera appliquée par minute d'avance.

- **TIP** : le timing idéal sera indiqué en page de garde de chaque étape, des pénalités pourront être appliquées en cas de vitesse moyenne excessive (cf tableau).

# REGLEMENT

Chaque catégorie pourra avoir des différences de parcours avec ses propres contrôles de passage (CP et CPH) qui ainsi deviendront faux pour les autres catégories.

## Article 8 – Pénalités :

Point de contrôle manqué	300 points
TIP – Moyenne excessive (+ 30% > moyenne indiquée)	1500 points
Avance Contrôle Horaire	Pas de pénalités dans la limite de 15 minutes 50 points par minute d'avance à partir de la 16 <sup>ème</sup> minute.
Retard Contrôle Horaire	10 points par minute de retard dans la limite de 30 minutes. 3000 points à partir de la 31 <sup>ème</sup> minute.
Contrôle horaire manquant	3000 points
Contrôle de passage (CP et CPH) manquant ou supplémentaire	300 points
Perte du carnet de contrôle	1500 points
Changement de véhicule pendant le rallye	1500 points
<b><u>L'ordre chronologique des contrôles sur le carnet de bord doit être respecté pour qu'un contrôle soit validé</u></b>	

## Article 9 – Classements :

Un classement sera établi pour chaque catégorie Débutant et Expert.

**Sera déclaré vainqueur du Rallye le 1er de la catégorie Expert.** En cas d'ex aequo l'organisateur se réserve la possibilité d'utiliser la date de 1<sup>ère</sup> immatriculation de la voiture, portée sur la carte grise, pour les départager.

*Tout concurrent qui changera de véhicule au cours du rallye pourra continuer à concourir, pour le classement le coefficient du véhicule retenu sera le plus récent appliqué à l'ensemble du rallye.*

**L'ancienneté de la voiture (année de première mise en circulation) sera prise en compte, dans chaque catégorie. Un coefficient de pondération sera appliqué à la fin de l'épreuve par rapport au nombre total de pénalités.** (Exemples : voiture de 1959 : 1.59, voiture de 1985 : 1.85, voiture de 2007 : 2.07)

## Article 10 – Remise des prix

La remise des prix aura lieu le Samedi 03 Octobre 2026 à partir de 21h30 à la salle polyvalente de Pleumartin pendant le repas.

Classement Général Scratch de chaque catégorie Initiation et Expert.

# REGLEMENT

Les trois premiers équipages recevront des récompenses.

**L'organisateur se réserve le droit de distribuer des prix supplémentaires.**

## **Article 11 – Publicité et droit à l'image :**

La publicité est libre mais le concurrent ne pourra pas s'opposer à une publicité éventuelle de l'organisateur. Du fait de leur participation, les concurrents acceptent sans réserve l'exploitation par les organisateurs de toutes reproductions, diffusions, ou photographies de leur véhicule prises au cours de la manifestation, à la condition que celles-ci se cantonnent à des fins promotionnelles et ne nuisent en aucune façon à leur image personnelle.

## **Article 12 – Code de la route :**

Bien évidemment, nous ne saurions trop insister sur **la nécessité absolue de respecter les riverains**, n'oublions pas que nous sommes sur route ouverte, une petite pénalité vaut mieux qu'une amende, des dégâts ou pire... De notre attitude à tous, la pérennité de notre épreuve s'en verra confortée, d'autant que le succès populaire de nos manifestations n'est plus à démontrer.

Tout au long de l'épreuve, **nous vous rappelons l'obligation qui vous est faite du strict respect du code de la route**. Cette année encore une attention toute particulière sera apportée au respect absolu de la réglementation et tout particulièrement au respect de la vitesse maximum autorisée dans les traversées de zones habitées.

## **Article 13 – Roues et pneumatiques :**

Seuls les pneumatiques conformes à un usage routier sont admis.

## **Article 14 – Droits d'engagement :**

Le montant des droits d'engagement est fixé à **120 Euros** pour un équipage de 2 personnes.

**Le chèque sera libellé à l'ordre de l'ASA Poitou section VH, il doit être obligatoirement joint à la demande d'engagement pour que celle-ci soit prise en compte.** Les chèques de réservation seront encaissés la semaine suivant le rallye.

L'engagement comprend :

- Les cafés croissants d'accueil du samedi
- Les collations aux différentes pauses
- Les repas du samedi midi et soir pour deux personnes
- Les carnets de bord
- Les plaques de rallye et un jeu de numéros pour les portières
- Les documents (road-books, cartes routières ou photocopies couleurs)
- Un cadeau souvenir

# REGLEMENT

## **Article 15 – Assurance :**

Les organisateurs ont contracté une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation. Le concurrent reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

Les concurrents s'engagent à être titulaire d'une responsabilité civile vie privée.

Il est demandé aux concurrents de vérifier auprès de leur assurance que leur contrat couvre l'utilisation de leur véhicule dans le cadre d'un rallye cartographique et de navigation.

Un contrat dépannage assistance est vivement conseillé.

## **Article 16 – Forfait :**

En cas de forfait dans la semaine qui précède l'épreuve, une somme de 60 euros restera acquise à l'A.S.A. Poitou VH pour dédommagement des frais engagés.

L'organisation examinera au cas par cas pour l'application ou modulation de cette règle.

## **Article 17 – Dispositions Sanitaires :**

Des dispositions sanitaires spécifiques seront indiquées par avenant au présent règlement en fonction des directives gouvernementales en vigueur à la date de la manifestation.

En cas de sévères restrictions sanitaires imposées à la date de la manifestation, l'organisateur se réserve le droit d'annuler cette épreuve et remboursera les équipages

# REGLEMENT

## DEMANDE D'ENGAGEMENT

14<sup>ème</sup> RALLYE HISTORIQUE DU POITOU Samedi 03 Octobre 2026

Ce document (2 pages) est à retourner avec votre règlement (ordre ASA Poitou VH) à

**Monia TEXIER** 23 Rue des Aubus de la Rabotte 86530 NAINTRE Tél : 06.11.75.35.37

<b>CATEGORIE</b> <b>IMPORTANT</b> Entourer votre choix	Débutant	Expert
	PILOTE	NAVIGATEUR
Nom		
Prénom		
Adresse		
Code Postal		
Ville		
Tél. Portable joignable pendant le rallye		
E-mail (obligatoire)		
A.S.A. ou Ecurie ou Club		
	VEHICULE	
Marque et modèle		
Année de construction		
Immatriculation		

Lors des vérifications administratives, nous vous demanderons de présenter les documents originaux suivant :

- Certificat d'immatriculation du véhicule
- Permis de conduire du pilote

# REGLEMENT

EQUIPAGE	
PILOTE	NAVIGATEUR
Nom, Prénom :	Nom, Prénom :

## DECHARGE DE RESPONSABILITE

J'accepte sans réserve les termes du règlement du 14<sup>ème</sup> Rallye Historique du Poitou.

J'ai bien noté qu'il m'appartient de souscrire toute assurance individuelle complémentaire que je jugerais utile concernant ma personne et mes biens.

Cette épreuve n'ayant aucun aspect sportif, je m'engage à respecter le code de la route et je décharge en conséquence, soit comme conducteur, soit comme passager, l'A.S.A. Poitou section véhicule historique, ses représentants et personnels de toute responsabilité pour tous dommages corporels, matériels ou autres pouvant survenir à ma personne et/ou à mes biens, et je renonce à tout recours contre l'organisation du rallye.

### Je certifie être titulaire d'une Responsabilité Civile Vie Privée

PILOTE ou COPILOTE

Date :

Signature<sup>1</sup> :

	Quantité	Tarif	Total
<b>Engagement véhicule</b> (soit 2 personnes)		120€	
<b>Accompagnateurs</b>			
<b>Repas supplémentaires (samedi midi)</b>		20€	
<b>Repas supplémentaires (samedi soir)</b>		25€	
<b>TOTAL GENERAL</b>			

<sup>1</sup> Impératif : faire précéder la signature de la mention manuscrite : « lu et approuvé »